

*Capitale du Champagne*  
**EPERNAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18 H 30**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- INTERCOMMUNALITE – ELECTION DE QUATRE NOUVEAUX  
CONSEILLERS COMMUNAUTAIREs

(Rap. M. le Maire)

3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a) Expropriation centre commercial de Bernon – Acte d'acquisition à M. et  
Mme LAVAURE

(Rap. M. le Maire)

b) Expropriation centre commercial de Bernon – actes d'acquisition ou de transfert  
à Madame TRIOLET

(Rap. M. le Maire)

c) Télétransmission des actes de la collectivité au contrôle de légalité

(Rap. M. le Maire)

d) Avis du Conseil municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical  
pour les commerces de détail

(Rap. M. FROMM)

e) Conventions de partenariat entre la Ville d'Epernay, le comité de l'avenue de  
Champagne, l'association Flagot Légendes, et Michel Mailliard

(Rap. M. FROMM)

f) Admissions en non valeur – budgets – Ville – Cuisine centrale

(Rap. Mme MAZY)

g) Budget annexe – cuisine centrale 2016

(Rap. Mme MAZY)

h) Cuisine centrale – dissolution budget annexe

(Rap. Mme MAZY)

i) Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit  
de la S.A. HLM le Foyer Rémois pour le financement de la construction de 18  
logements collectifs situés avenue du Marechal Foch à Epernay

(Rap. Mme MAZY)

j) Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit  
de la S.A. HLM Plurial Novilia pour le financement de la réhabilitation thermique  
de 61 logements situés allée et impasse des Noëls et impasse du Pré aux Croix

(Rap. Mme MAZY)

k) Décision modificative n°4 – exercice 2016

(Rap. Mme MAZY)

l) Groupements de commandes « Etude de programmation de travaux de  
réhabilitation du Palais des Fêtes et / ou du bâtiment annexe du Millesium »,  
« optimisation de la flotte automobile » et « nettoyage de vitres »

conclusions de conventions constitutives

(Rap. Mme MAZY)

m) Attributions de subventions

(Rap. Mme MAZY)

4 - COHESION SOCIALE ET EDUCATION

a) Contrat de Ville 2015-2020 – bourse au permis de conduire – attribution (Rap. Mme CHARIF)

b) Contrat de Ville 2015-2020 – rapport relatif à la mise en œuvre de la  
politique de la Ville pour l'année 2015

(Rap. Mme CHARIF)

c) Contrat de Ville 2015-2020 – rapport 2015 relatif à l'utilisation de la  
dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale

(Rap. Mme CHARIF)

d) L'école de la citoyenneté – versement de subventions

(Rap. Mme CARBONNELLE)

## 5 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Dépôt des masters des microfilms et des images numérisées des archives municipales aux archives nationales (centre d'Espeyran) pour conservation (Rap. M. DEMONGIN)
- b) Convention de partenariat pour la création et l'organisation d'une exposition par l'illustrateur Nicolas ANDRE (Rap. M. DEMONGIN)
- c) Convention de financement pour subvention de la Fondation du Patrimoine à la Ville d'Épernay dans le cadre du projet de réhabilitation du Château Perrier (Rap. M. DEMONGIN)
- d) Labellisation et missions de service civique – année scolaire 2016-2017  
modification de la délibération 16-2826 (Rap. M. MARANDON)
- e) Attribution du fonds de coopération 2016 (Rap. Mme CHARIF)
- f) Demande de classement de la Ville d'Épernay en station de tourisme (Rap. M. MOITTIE)
- g) Demande de modification du règlement intérieur du camping d'Épernay (Rap. M. MOITTIE)

## 6 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Adhésion à la FREDON Champagne-Ardenne (Rap. M. RODRIGUES)
- b) Modification portant sur la cession et l'échange foncier entre la Ville d'Épernay et la S.A d'HLM Plurial Novilia (Rap. Mme LEGRAS)

## 7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

## 8 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE (ARTICLE L 5211-39 DU CGCT).

(Rap. M. le Maire)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2958**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLOCCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2959

## 2-INTERCOMMUNALITE – ELECTION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-6-2,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L5211-6 du CGCT la Ville d'Epernay disposera de 32 sièges au sein du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de celle de la Région de Vertus,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 4 conseillers communautaires supplémentaires par application des dispositions de l'article L5211-6-2 précité,

PROCEDE à l'élection de ses conseillers communautaires supplémentaires, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

Listes candidates :

Liste présentée par le groupe de la Majorité :

- Michel BRIXY
- Catherine CROZAT
- Edouard ABON
- Mauricette HAGNUS

Liste présentée par le groupe Epernay Avenir :

- William RICHARD

Nombre de votants : 34

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 32

Quotient électoral : 8

Ont obtenu :

Liste présentée par le groupe de la Majorité : 28

Liste présentée par le groupe Epernay Avenir : 4

Sièges obtenus par chacune des listes à l'issue des opérations de vote :

Liste présentée par le groupe de la Majorité : 4

Liste présentée par le groupe Epernay Avenir : 0

Sont élus :

-Michel BRIXY

-Catherine CROZAT

-Edouard ABON

-Mauricette HAGNUS

PRECISE que le mandat des nouveaux conseillers communautaires prendra effet à compter de la date de création de la Communauté d'Agglomération, telle qu'elle sera précisée dans l'arrêté préfectoral approuvant la fusion-transformation en Communauté d'Agglomération.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2960**

#### **3a-EXPROPRIATION CENTRE COMMERCIAL DE BERNON ACTE D'ACQUISITION A M. ET MME LAVAURE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2014 portant déclaration d'utilité publique relative au projet de démolition et de réhabilitation partielles du centre commercial de Bernon ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2015 portant cessibilité des lots composant la copropriété du centre commercial de Bernon au profit de la Ville d'Eprenay ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 15 juillet 2015 ;

Vu la délibération n°13-4664 du 13 mai 2013 portant acquisition des murs des lots n°124, 135 et 136 avec conditions suspensives d'une installation du fonds de commerce dans le linéaire de l'EPARECA ;

Vu l'avis du service des domaines n°2014-230VD726 ;

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain réalisée dans le quartier de Bernon, est prévue la démolition partielle des immeubles situés sur la parcelle cadastrée section AL 383 sise 27 Avenue de Middelkerke ;

Considérant que les lots 124, 135 et 136 sont concernés par cette démolition ;

Considérant que Monsieur Jean-Paul LAVAURE souhaite arrêter son activité ;

Considérant que l'activité de débit de tabac, étant reprise par Madame TRIOLET, ne sera pas transférée dans le linéaire de l'EPARECA ;

Considérant qu'il convient donc de délibérer à nouveau sur ce dossier ;

Considérant que suite à des négociations, le montant de l'indemnité correspondant à l'acquisition des murs a été arrêté à 65 000 € tous chefs de préjudice confondus ;

Considérant que Monsieur Jean-Paul LAVAURE et Madame Micheline BAILLOUX épouse LAVAURE autorisent la Ville d'Epernay à jouir de la réserve en vue de commencer les travaux afférents à l'expropriation, et ce, avant la signature de l'acte authentique ;

Considérant que l'ordonnance d'expropriation a pour effet de transférer la propriété des lots 103, 108, 124, 135 et 136 au profit de la Ville d'Epernay à compter de sa date d'édiction, soit à compter du 15 juillet 2015 ;

Considérant la nécessité d'autoriser le maire à signer tous les actes relatifs à l'expropriation du centre commercial de Bernon ;

Entendu, l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir, à Monsieur Jean-Paul LAVAURE et à Madame Micheline BAILLOUX épouse LAVAURE, les lots n° 124, 135 et 136 issus de l'immeuble en copropriété cadastré section AL n° 383 ;

FIXE le montant de l'indemnisation due à Monsieur Jean-Paul LAVAURE et à Madame Micheline BAILLOUX épouse LAVAURE à la somme de 65 000 € (soixante-cinq mille euros) toutes causes de préjudice confondues pour l'acquisition des lots susmentionnés ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, les actes notariés à intervenir avec les époux LAVAURE ou tout document relatif à cette affaire ;

DIT que les dépenses seront inscrites sur les comptes 678 VHA 825 JURI, 205 VHA 825 JURI et 2138 VHA 825 JURI.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etai<sup>t</sup> absent et non représenté :** M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2961

#### **3b-EXPROPRIATION CENTRE COMMERCIAL DE BERNON ACTE D'ACQUISITION OU DE TRANSFERT A MADAME TRIOLET**

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2014 portant déclaration d'utilité publique relative au projet de démolition et de réhabilitation partielles du centre commercial de Bernon ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2015 portant cessibilité des lots composant la copropriété du centre commercial de Bernon au profit de la Ville d'Eprenay ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 15 juillet 2015 ;

Vu l'avis du service des domaines n°2014-230V0725 ;

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain réalisée dans le quartier de Bernon, est prévue la démolition partielle des immeubles situés sur la parcelle cadastrée section AL 383 sise 27 Avenue de Middelkerke ;

Considérant que le lot 103 est concerné par cette démolition ;

Considérant que le fonds de commerce de Madame TRIOLET en nature de café-bar est transféré dans les locaux communaux réhabilités du linéaire commercial actuel ;

Considérant que suite à des négociations, le montant de l'indemnité correspondant à l'acquisition des murs a été arrêté à 75 800 € tous chefs de préjudice confondus ;



Considérant que suite aux négociations, le montant de l'indemnité accessoire correspondant au transfert a été arrêté à 40 000 € tous chefs de préjudice confondus, l'indemnité principale relevant d'une indemnisation en nature par l'attribution d'un local équivalent ;

Considérant que Madame Aline TRIOLET est en voie d'acquérir le fonds de commerce de tabac presse de Monsieur LAVAURE ;

Considérant qu'une indemnité de transfert a donc été arrêtée à la somme de 30 000 € dans l'hypothèse de cette acquisition ;

Considérant que l'ordonnance d'expropriation a pour effet de transférer la propriété des lots 103, 108, 124, 135 et 136 au profit de la Ville d'Epernay à compter de sa date d'édition, soit à compter du 15 juillet 2015 ;

Considérant la nécessité d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à l'expropriation du centre commercial de Bernon ;

Entendu, l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir, à Madame Aline TRIOLET, le lot n° 103 issu de l'immeuble en copropriété cadastré section AL n° 383 ;

FIXE le montant de l'indemnisation due à Madame Aline TRIOLET à la somme de 75 800 € (soixante quinze mille huit cent euros) toutes causes de préjudice confondus pour l'acquisition du lot susmentionné ;

FIXE le montant de l'indemnité accessoire correspondant au transfert du fonds de commerce café-bar à 40 000 € tous chefs de préjudice confondus, l'indemnité principale relevant d'une indemnisation en nature par l'attribution d'un local équivalent de 153,37 m<sup>2</sup>, sis au numéro 15 de l'avenue de Middelkerke moyennant un loyer annuel de 90 € H.T et charges du mètre carré ;

FIXE le montant de l'indemnité accessoire correspondant au transfert du fonds de commerce tabac-presse à 30 000 € tous chefs de préjudice confondus, sous réserve que Madame TRIOLET acquiert ce fonds de commerce ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, les actes notariés à intervenir avec Madame Aline TRIOLET ou tout document relatif à cette affaire ;

DIT que les dépenses seront inscrites sur les comptes 678 VHA 825 JURI, 205 VHA 825 JURI et 2138 VHA 825 JURI.

Aline TRIOLET ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 3 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2962**

#### **3c-TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COLLECTIVITE AU CONTROLE DE LEGALITE**

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 06-3235 du 19 juin 2006, décidant la participation à l'expérimentation de la télétransmission des actes au contrôle de légalité et autorisant le Maire à signer la convention,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Ville d'Épernay et l'État,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

Considérant que l'évolution des actes télétransmis à de nouveaux domaines ainsi que le changement de tiers de télétransmission nécessitent de signer une nouvelle convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec l'État, joint à la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LJORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2963**

#### **3d-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEROGER AU REPAS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron,

Vu l'article L 3132-26 du Code du Travail,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

Considérant que possibilité est donné aux communes, d'autoriser les commerces de détails, à déroger au repos dominical jusqu'à 12 dimanches,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la possibilité d'ouverture des commerces de détails pour les dimanches de l'année 2017 suivants :

15 et 22 janvier  
28 mai  
2 et 9 juillet  
3 septembre  
26 novembre  
3 - 10 - 17 - 24 et 31 décembre.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 contre : Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

**Délibération n° 16-2964**

**3e1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY  
LE COMITE DE L'AVENUE DE CHAMPAGNE ET  
L'ASSOCIATION FLAGOT LEGENDES**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Épernay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont les Habits de Lumière,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Épernay d'associer des partenaires tels que les associations du Comité de l'Avenue de Champagne et Flagot Légendes souhaitant apporter leur soutien pour la Parade automobile,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec les associations du Comité de l'Avenue de Champagne et Flagot Légendes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations telles que les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2965

#### **3e2-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET MICHEL MAILLARD**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont les Habits de Lumière,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'associer des partenaires tels que le propriétaire Michel Mailliard souhaitant apporter son soutien en mettant à disposition des locaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Michel Mailliard,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations telles que les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2966**

#### **3f-ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS - VILLE CUISINE CENTRALE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

Considérant que les comptables publics sont seuls chargés du recouvrement des titres de recettes émis par les collectivités,

Considérant que des créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Considérant que l'admission en non valeur peut être sollicitée par le comptable dès lors que la créance lui apparaît irrécouvrable et après avoir effectué des démarches,

Considérant que l'Assemblée délibérante est seule compétente pour se prononcer,

Considérant que l'Admission en non valeur ne modifie pas les droits du créancier et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées suivantes :

- pour le budget Ville, d'un montant total de 3 305,15 € se rapportant à des garderies goûters, livres non rendus et divers.



- pour le budget Cuisine Centrale, d'un montant total de 3 272,96 € se rapportant à des repas de cantines scolaires.

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » des différents budgets.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Était absent et non représenté :** M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2967

#### **3g-BUDGET ANNEXE – CUISINE CENTRALE 2016**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Cuisine Centrale, pour l'exercice 2016, qui se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section Investissement</b>	13 600,00 €	25 870,00 €
<b>Section Fonctionnement</b>	38 911,00 €	38 911,00 €

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 1 contre : Marc LEFEVRE - 3 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2968

#### 3h-CUISINE CENTRALE DISSOLUTION BUDGET ANNEXE

##### **RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le mode de gestion de la restauration scolaire n'est plus en régie,

Considérant la nécessité de dissoudre le Budget annexe Cuisine Centrale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PRONONCE la dissolution du budget annexe Cuisine Centrale,

AUTORISE Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents concernant les opérations de dissolution,

AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget général de la Ville d'Epernay,

AVISE le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2969**

#### **3i- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A HLM LE FOYER REMOIS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES AVENUE DU MARECHAL FOCH A EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – LE FOYER REMOIS, en date du 27 septembre 2016, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la construction de 18 logements collectifs situés Avenue du Maréchal Foch,

Vu le contrat de prêt n° 50021 en annexe signé entre la S.A d'HLM – LE FOYER REMOIS, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 2 012 360 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PLAI de 349 039 €,
- Prêt PLAI Foncier de 76 827 €,
- Prêt PLUS de 1 289 625 €,
- Prêt PLUS Foncier de 296 869 €.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **Article 1 :**

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 2 012 360 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 50021 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2970**

#### **3j- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A HLM PLURIAL NOVILIA POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION THERMIQUE DE 61 LOGEMENTS SITUES ALLEE ET IMPASSE DES NOELS ET IMPASSE DU PRE AUX CROIX A EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A. d'H.L.M PLURIAL NOVILIA, en date du 24 octobre 2016, sollicitant la garantie d'emprunt d'un montant de 1 321 206 euros afin de financer la réhabilitation thermique de 61 logements situés Allée et Impasse des Noël – Impasse du Pré du Croix,

Vu le contrat de prêt n° 55571 en annexe signé entre la S.A H.L.M PLURIAL NOVILIA ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 novembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

La Ville d' Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 321 206 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 55571 constitué de 1 Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Epernay s'engage à se substituer à la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 4 :**

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat du prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2971**

#### **3k-DECISION MODIFICATIVE N°4 – EXERCICE 2016**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 novembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2972**

#### **31-GROUPEMENTS DE COMMANDES « ETUDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU PALAIS DES FETES ET /OU DU BATIMENT ANNEXE DU MILLESIMUM », « OPTIMISATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE » ET « NETTOYAGE DE VITRES » CONCLUSIONS DE CONVENTIONS CONSTITUTIVES**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et la C.C.E.P.C. pour l'étude de programmation de travaux de réhabilitation du Palais des fêtes et/ou d'un bâtiment annexe du parc des expositions Le Millesium,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la C.C.E.P.C. relatif à l'optimisation de la flotte automobile,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et toutes communes membres de l'intercommunalité volontaires pour l'achat de prestations de nettoyage de vitres,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la C.C.E.P.C. pour l'étude de programmation de travaux de réhabilitation du Palais des fêtes et/ou d'un bâtiment annexe du parc des expositions Le Millesium,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la C.C.E.P.C. relatif à l'optimisation de la flotte automobile,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et toutes communes membres de l'intercommunalité volontaires pour l'achat de prestations de nettoyage de vitres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à la création de ces groupements de commandes ainsi que pour tout document concernant ces affaires.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2973**

#### **3m-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

##### **RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Animation et Attractivité du 8 novembre 2016 et de la commission Cohésion Sociale et Education du 9 novembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

##### 1) Subventions d'action

**Association Bernon Loisirs** 200 €

- Participation au projet « Balcons 2016 »  
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Actions

**Epernay Badminton** 500 €

- Participation à l'organisation de la 21<sup>ème</sup> cuvée sparnacienne  
Des 11, 12 et 13 novembre 2016 au gymnase Stéphane-Hessel à Epernay  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Champagne et vélo** 600 €

- Participation à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Cyclo Cross d'Epernay,  
le 30 octobre 2016, au stade Paul-Chandon  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

## **Jogging Club d'Epernay**

1 500 €

- Participation à l'organisation du 21<sup>ème</sup> Sparnatrail,  
le dimanche 13 novembre 2016  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

### 2) Subventions exceptionnelles

## **Société de Natation et de Sauvetage**

400 €

- Participation à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du meeting  
de natation Avenirs-Jeunes, le 18 décembre 2016  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

## **Racing Club Epernay Athlétisme**

400 €

- Participation à la finale nationale des équipes cadettes et cadets,  
les 15 et 16 octobre 2016, à Blois  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

## **Epernay Triathlon**

400 €

- Participation à différents triathlons 2016  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

## **Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne**

10 000 €

- Participation à l'acquisition de l'application mobile « Epernay gourmand »  
Imputation : 9TO950 95 6574 CVIL

## **Concours de Cordes**

3 000 €

- Participation à l'organisation du 32<sup>ème</sup> Concours de Cordes,  
les 2 et 3 décembre 2016  
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

### 3) Subvention d'équipement

## **Association des Centres de Vacances d'Epernay et sa Région (ACVER)**

2 500 €

- Participation à la remise en conformité électrique et travaux divers  
Imputation budgétaire : 2EC 234 64 2042 EDUC

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2974**

#### **4a-BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE ATTRIBUTION**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010, 26 novembre 2012 et 28 juin 2016 instaurant le principe et les modalités du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 3 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 9 novembre 2016,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Madame Gulsum AKHUNDOVA, la somme de 1 000 € ;  
Madame Aminata DIABY, la somme de 500 € ;  
Madame Corinne HAVEZ, la somme de 1 000 € ;  
Monsieur Nicolas MICHEL, la somme de 1 000 € ;  
Monsieur Rodion PANSHESKIY, la somme de 1 000 € ;  
Madame Céline PERRIER, la somme de 1 000 € ;  
Madame Camille SALEUR, la somme de 1 000 € ;  
Madame Violetta UCA, la somme de 1 000 € ;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le Code au préalable ou l'obtention du Code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école ;

- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Monsieur Zaïnou ALI, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Naïla BEN GOUTA, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Laëtitia COLLIGNON, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Monsieur Oumar DIARRA, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Malory GADRET, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Monsieur Marlon GEILER, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Amélie GILLET, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Monsieur Timothée MARGUERET, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Céline MOUANDZA, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Monsieur Charles MOUTTE, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Nadia NOUAR, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Laurine PIERRON, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Madame Kheira BENABDALLAH, la somme de 1 000 € ;  
Madame Naouël KNAPP, la somme de 1 000 € ;  
Madame Marie NGALULHA, la somme de 1 000 € ;

ADOPTE l'attribution d'un complément bourse au permis aux Sparnaciens ayant déjà bénéficié de la bourse au permis, à la personne suivante :

Madame Fatima COULIBALY, la somme de 200 € ;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2975

#### **4b-CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

#### **RAPPORT RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

#### **DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2015**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu l'article L 111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Education du 9 novembre 2016,

Considérant l'obligation législative de présentation d'un rapport aux collectivités territoriales compétentes sur les actions menées en matière de Politique de la Ville.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la Ville pour l'année 2015.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2976**

#### **4c-CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

### **RAPPORT 2015 RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE LA COHESION SOCIALE**

#### **RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 9 novembre 2016,

Considérant que la Ville d'Eprenay a bénéficié de fonds au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal un rapport retraçant l'utilisation de cette dotation,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs dans le cadre du Contrat de Ville et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2977

#### 4d-L'ECOLE DE LA CITOYENNETE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

**RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Éducation en date du 9 novembre 2016,

Considérant que la Ville a élaboré un dossier d'appel à projets « A l'École de la Citoyenneté » permettant aux enseignants de mobiliser des subventions pour financer des projets citoyens en lien avec les projets des écoles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe du versement des subventions aux écoles ayant déposé un projet conforme aux critères d'éligibilité, ainsi que l'attribution des moyens nécessaires à la fréquentation des médiathèques du territoire, tels que répartis dans le tableau ci-dessous :

ECOLE	PROJET(S) DEPOSE(S)			Proposition de subvention / créneaux médiathèque
	Éducation & Développement Durable	Médiathèques, rencontre d'auteurs	Éducation & Citoyenneté	
<b>Maternelles</b>				
<b>Belle Noue</b>	Solidarités Eau	3 projets	Architecture, art médiéval	16 créneaux + 3 000 €
<b>Crayère</b>	Biodiversité	4 projets	Patrimoine local	18 créneaux + 500 €
<b>Horticulture</b>	Aucun projet déposé			
<b>Jancelins</b>	Aucun projet déposé			
<b>Langevin</b>	Aucun projet déposé	4 projets		16 créneaux
<b>Louise de Savoie</b>	Aucun projet déposé	4 projets		17 créneaux
<b>Pré-aux-Coudes</b>	Eau, biodiversité			1 155 €
<b>Saintonge</b>	Biodiversité Alimentation Solidarités	3 projets		10 créneaux + 2 766 €
<b>Élémentaires</b>				
<b>Bachelin</b>	Aucun projet déposé	3 projets		16 créneaux
<b>Belle Noue</b>	Biodiversité	2 projets	Épernay dans la grande guerre	11 créneaux + 3 000 €
<b>Chaude Ruelle</b>	Eau, biodiversité	2 projets	Sur le Chemin des Dames	10 créneaux + 1 671 €
<b>Crayère</b>	Aucun projet déposé			
<b>Jean Jaurès</b>	Les déchets			600 €
<b>Marx Dormoy</b>	Déchets, énergie, eau, biodiversité			1 998 €
<b>Vignes Blanches</b>	Eau, biodiversité	3 projets	Participation aux commémorations	16 créneaux + 1 300 €

DIT que la dépense sera imputée sur les comptes 2EC233-64-6574-EDUC, 2EC233-64-6247-EDUC, 2EC233-64-6228-EDUC et DD8300-830-6574-DURA du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Damien GODIET et Astrid TUSSEAU ne prennent pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etai~~ent~~ent présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etai~~ent~~ent excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etai~~ent~~ent absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

## Délibération n° 16-2978

### **5a-DEPOT DES MASTERS DES MICROFILMS ET DES IMAGES NUMERISEES DES ARCHIVES MUNICIPALES AUX ARCHIVES NATIONALES (CENTRE D'ESPEYRAN) POUR CONSERVATION**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 novembre 2016,

Considérant que les archives nationales offre la possibilité aux services d'archives publics de conserver les reproductions des documents d'archives,

Considérant que la Ville a tout intérêt à confier gratuitement la sauvegarde d'une partie de sa mémoire aux Archives nationales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dépôt des masters des microfilms et des images numérisées des Archives municipales aux Archives nationales, centre d'Espeyran,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat préalable à ce dépôt avec les Archives de France.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Ep~~ernay~~ certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaiènt présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaiènt excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etaiènt absent et non représenté :** M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2979

#### **5b- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION ET L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION PAR L'ILLUSTRATEUR NICOLAS ANDRE**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de partenariat pour la création et l'organisation d'une exposition de Nicolas André, entre les communes de Cormontreuil, Tinqueux, Laon et Epernay ;

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de ce partenariat au sein d'une convention,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 novembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à percevoir la part de recettes mobilisées par la Ville de Cormontreuil, revenant à la Ville d' Epernay

DIT que les dépenses et les recettes seront respectivement imputées sur les comptes CAC267/312/6233/CULT/EXPOSITIONS et CAC267/7478/312/CULT du budget

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2980**

#### **5c-CONVENTION DE FINANCEMENT POUR SUBVENTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE A LA VILLE D'EPERNAY DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DU CHATEAU PERRIER**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2016 de la Commune,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 novembre 2016,

Considérant que la Ville s'est engagée dans le projet de restauration du château Perrier,

Considérant que la Fondation du Patrimoine accompagne la Ville dans la mise en œuvre de sa campagne de mécénat,

Considérant que la Fondation du Patrimoine souhaite s'engager davantage en attribuant une subvention pour ce projet de restauration,

Considérant la nécessité de conclure une convention de financement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la subvention de 30 000 € (trente mille euros) de la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration du Château Perrier,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2981**

#### **5d-LABELLISATION ET MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 16-2826**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2010-241 du 10 mars 2010,

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Vu la délibération 16-2826 du 27 septembre 2016, relative à la labellisation et aux missions de service civique,

Vu la lettre d'observation de Monsieur le Sous préfet en date du 27 octobre 2016,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 novembre 2016,

Considérant que la délibération 16-2826 du 27 septembre 2016 mentionne l'accueil de jeunes sparnaciens, ce qui est contraire aux textes régissant le service civique,

Considérant, en outre, qu'elle indique un montant d'indemnité erroné,

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renouveler le dispositif du Service Civique Volontaire,

Considérant que ce service permet d'offrir aux jeunes sparnaciens volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité,

Considérant que le Service Civique donne droit à une indemnité mensuelle versée par la Ville au titre de sa participation aux frais d'alimentation ou de transport, déterminée en référence à un indice de la fonction publique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération 16-2826 du 27 septembre 2016,

ADOPTE le principe de l'établissement d'un agrément de Service Civique fixant les modalités d'accueil, de prise en charge et de mise à disposition des jeunes en service civique volontaire,

ADOPTE le principe d'accueillir 7 jeunes âgés de 16 à 25 ans en Service Civique pour une durée de 8 à 9 mois,

FIXE l'indemnité mensuelle versée par la Ville à chaque jeune volontaire, à 7.43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 106,94 € au 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce montant étant automatiquement revalorisé suivant l'évolution de la valeur du point d'indice.

DIT que la dépense globale sera imputée sur le compte 2ED201-20-6228-JEUN-SCV

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2982**

#### **5e-ATTRIBUTION DU FONDS DE COOPERATION 2016**

##### **RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-2818 du 12 décembre 2005 relative à l'attribution d'une aide financière au titre de la coopération décentralisée,

Vu la délibération n°11-2550 en date du 17 janvier 2011 relative à l'attribution du fonds de coopération pour Fada N'Gourma,

Vu la délibération n°11-3396 en date du 12 décembre 2011 relative à l'adoption d'une convention de coopération décentralisée avec la Ville de Fada N'Gourma,

Vu la convention de coopération décentralisée avec la Ville de Fada N'Gourma en date du 19 décembre 2011,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 novembre 2016,

Considérant l'opportunité de statuer pour l'exercice 2016 sur l'affectation du fond de coopération aux actions citées ci-dessus,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter 10 000 € pour la mise en place d'une gestion adaptée à l'environnement des blocs de latrines publiques, la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et la promotion de l'AEPA, le renforcement des capacités des élus locaux, l'appui à la structuration et à l'organisation du service technique communal ainsi que l'appui à la réhabilitation des ouvrages hydrauliques.

DIT que les dépenses seront engagées sur les comptes du Budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2983

#### 5f-DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE D'EPERNAY EN STATION DE TOURISME

##### **RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE**

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L133-13 du code du tourisme relatif au classement des villes en Station de Tourisme,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité en date du 8 novembre 2016,

Considérant, la politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique du territoire d'Epernay,

Considérant l'intérêt touristique et économique du classement de la ville d'Epernay en Station de Tourisme,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le classement de la ville d'Epernay en Station de Tourisme.

ATTESTE l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune touristique durant les 3 années qui précèdent l'année de demande du classement.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute attestation mentionnant cette absence d'infraction.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

**Délibération n° 16-2984**

**5g-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DU CAMPING D'EPERNAY  
ET TARIFICATION HIVERNALE**

**RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 octobre 1963 portant aménagement du terrain de camping d'Epernay,

Vu la délibération n°04-1707 du 31 mars 2004 portant approbation du règlement intérieur du camping municipal,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité en date du 8 novembre 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite accueillir les camping-cars dans le cadre de manifestations exceptionnelles et en dehors de la saison estivale,

Considérant la nécessité de prévoir les modalités d'ouverture et de fermeture durant la période hivernale ainsi que la tarification des emplacements,

Considérant la nécessité de définir et de fixer ces modalités dans un nouveau règlement intérieur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions, ci-après, qui constitueront le nouveau règlement intérieur du camping municipal.

FIXE à 15 € T.T.C. le tarif forfaitaire par nuitée et par camping-car pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### Délibération n° 16-2985

#### **6a-ADHESION A LA FREDON CHAMPAGNE-ARDENNE**

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie Urbanisme et Développement Durable en date du 8 novembre 2016,

Considérant le rôle de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Champagne-Ardenne dans l'organisation du Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Considérant que la Ville d'Epernay a un intérêt à devenir adhérent à la FREDON Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'adhésion de la Ville à la FREDON Champagne-Ardenne et à la renouveler annuellement tant que la Ville en retirera un intérêt

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes du budget 7EV707 823 6281 VERT.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2986**

#### **6b-MODIFICATION PORTANT SUR LA CESSION ET L'ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA S.A. D'HLM PLURIAL NOVILIA**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14-772, en date du 15 décembre 2014, portant sur la régularisation d'un échange foncier entre la Ville d'Epernay et la S.A. d'HLM Plurial Novilia.

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 8 novembre 2016,

Considérant la demande de Plurial Novilia de régulariser dès maintenant la cession des parcelles AZ 206 et 209 indispensable à son projet, puis de procéder à un échange des autres parcelles par actes notariés.

Considérant la nécessité d'abroger partiellement la délibération n° 14-772 en ce qu'elle autorise un échange foncier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE partiellement la délibération n° 14-772, en ce qu'elle autorise une cession au lieu-dit « Les Terres Rouges Nord » de 4 331 m<sup>2</sup>, provenant des parcelles cadastrées section AZ n° 206 et 209, d'une valeur de 324 825,00 euros, dans le cadre d'un échange foncier.

CEDE à Plurial Novilia 4 331 m<sup>2</sup>, provenant des parcelles cadastrées section AZ n° 206 et 209, au prix de 324 825,00 euros, hors frais pour prix d'acquisition, à la charge de l'acquéreur,

PROCEDE à l'échange foncier par la cession de céder 4 032 m<sup>2</sup> provenant des parcelles cadastrées section AL n° 58, 59, 109, 123, 127,147, 156, 326, 362, 380, 382, et 2 067 m<sup>2</sup> issus du domaine public et déclassés, d'une valeur vénale de 457 425,00 euros.

ACCEPTTE dans le cadre de l'échange, de recevoir de Plurial Novilia une surface de 19 868 m<sup>2</sup>, provenant des parcelles cadastrées section AL n° 104, 158, 160, 360, 361, 406, 408, 409, 410, 416, 417, 419, et 420, d'une valeur de 529 500,00 €.

AUTORISE le règlement de la soulte, résultant de l'échange à la charge de la Ville d'Epernay, d'un montant de 72 075,00 € payable comptant le jour de la régularisation de l'acte notarié.

DIT que les honoraires et droits de mutation de l'échange foncier seront supportés à frais communs,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA720 024 IMMO, et les dépenses sur le compte 7BA720 2111 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme. Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2987**

#### **7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application de la délibération du 14 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 13 septembre 2016, de solliciter un soutien financier auprès du Département de la Marne pour le renouvellement du parc informatique des médiathèques à hauteur de 12,72 % du montant total hors taxe des coûts, et le renouvellement des serveurs informatiques à hauteur de 12,72 % du montant total hors taxe des coûts, soit un total de demande de financement de 3 469,48 €.

2°) Le 15 septembre 2016, de confier à la société Autocleaning, l'organisation, la gestion, et la commercialisation de la prestation de lavage de véhicule dans le parking Centre-Ville pour une durée d'un an à compter du 15 septembre 2016. Cette occupation d'une place de stationnement dans le parking donne lieu au paiement de l'abonnement y afférent auquel s'ajoute un forfait pour les fluides d'un montant de 180 € par an.

3°) Le 15 septembre 2016, d'accorder à la société LAVAUTO 51, l'installation et la mise à disposition d'un aspirateur à jetons, en libre-service dans le parking Centre-ville pour une durée d'un an à compter du 15 septembre 2016. Cette occupation d'une place de stationnement dans le parking donne lieu au paiement de l'abonnement y afférent auquel s'ajoute un forfait pour les fluides d'un montant de 180 € par an.

4°) Le 15 septembre 2016, dans le cadre de l'inauguration du parking Centre-ville, le 17 septembre 2016, de confier à :

- la société Gyrol-loc, l'organisation de la visite du parking de 9 H 00 à 13 H 00, à l'aide de véhicules électriques monoplaces à stabilisation gyroscopique, et ce, à titre gracieux.
- la société AFL, l'organisation d'une exposition de véhicules hybrides et électriques, de 9 H 00 à 13 H 00, dans le parking et sur la place Bernard-Stasi, et ce, à titre gracieux.

5°) Le 15 septembre 2016, de confier à la société « C & Sens » l'animation d'un atelier d'aromathérapie à la médiathèque Centre-ville, le 2 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 390 € T.T.C.

6°) Le 15 septembre 2016, de confier à l'association « Arts Martiaux Vietnamiens Epernay Mon Phai Minh Long » l'animation de deux ateliers de découverte du Tam The Dao dans les deux médiathèques d'Epernay, le 5 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 60 € T.T.C.

7°) Le 15 septembre 2016, dans le cadre de l'exposition « Philemoï » du 18 octobre au 12 novembre 2016, de confier à l'association « Pour ma Pomme », son organisation à la médiathèque Centre-ville et à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 3 872 €.

8°) Le 15 septembre 2016, dans le cadre des inaugurations du parking Centre-ville et de la fête patronale, le 17 septembre 2016, de confier à l'association « Bombos Emigrantes », l'organisation de représentations de tambours en déambulatoire, à partir de 10 H 00, rue Saint-Thibault, place Bernard-Stasi, Halle Saint-Thibault, et 15 H 00 sur l'esplanade Charles-de-Gaulle, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

9°) Le 16 septembre 2016, de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 1 436 000 € à taux 0 %, afin de financer l'opération d'investissement dans la rénovation thermique du centre de conservation du musée Régional d'Archéologie et du Vin de Champagne à Epernay.

10°) Le 19 septembre 2016, d'assurer la défense des intérêts de la Ville dans le contentieux l'opposant à la Société MAISON BROOKS.

11°) Le 19 septembre 2016, de confier à Maître Sara NOURDIN, de défendre en justice les intérêts de la commune dans le contentieux l'opposant à M. ABDELLAOUI.

12°) Le 19 septembre 2016, de céder à la société MAIER, le matériel de type balayeuse aspiratrice CC5000 de marque Eurovoirie sous numéro de série TE950CC5028102585, et ce, moyennant la somme de 500 €.

13°) Le 20 septembre 2016, de souscrire un nouveau contrat pour la maintenance du progiciel CIVIL NET RH, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée d'un an. Celui-ci sera renouvelable par reconduction expresse, trois mois avant la fin de chaque période annuelle, sans que, toutefois, la durée excède 3 ans, et ce, moyennant la somme de 2 713,57 € T.T.C. par trimestre.

14°) Le 22 septembre 2016, de confier à l'auto-entreprise de Margot THIL, les animations en atelier céramique du 23 septembre 2016 au 7 juillet 2017, hors vacances scolaires, à la Maison Pour Tous, les vendredis de 20 H 00 à 23 H 00 et les samedis de 14 H 00 à 17 H 00, ainsi que deux séances supplémentaires les 28 et 29 septembre 2016 de 18 H 30 à 21 H 30, et ce, moyennant la somme de 40 € de l'heure.

15°) Le 29 septembre 2016, de conclure un contrat de prestations de maintenance et d'entretien des groupes électrogènes avec la société BEALAS ENERGIE SERVICE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une période initiale de 11 mois. Il pourra être reconduit, par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2020, et ce, moyennant la somme de 1 956 € T.T.C. par an décomposé comme suit : pour le parking Centre ville, 1 128 € T.T.C. et pour le camping 828 € T.T.C.

16°) Le 29 septembre 2016, de conclure un marché pour les travaux relatifs à la réhabilitation des anciens commerces du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

- lot n°6 : menuiserie extérieure aluminium : société LAMBERT MENUISERIE, et ce, moyennant la somme de 88 200 € T.T.C.

- lot n°7 : métallerie, serrurerie : société S.N.G.T, et ce, moyennant la somme de 104 118 € T.T.C.

17°) Le 29 septembre 2016, de conclure un marché pour l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue des Huguenots avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE. Le marché sera traité à prix unitaires appliqués aux prestations réellement exécutées. Le montant estimatif de l'offre est de 109 990,80 euros T.T.C.

18°) Le 29 septembre 2016, de signer un avenant pour procéder au transfert des marchés n°15.42/1 et 15.42/2 relatifs à l'entretien des espaces publics – lot n°1 « Quartiers de Bernon, Bernon Village, Vignes Blanches, Rosemont et Fertiline » et lot n°2 « Quartiers de la Ferme de l'Hôpital et le Mont Bernon », passé avec la société CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS au profit de la société ARTOPIA. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

19°) Le 29 septembre 2016, de consentir à Madame FRANQUET, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, concernant le logement de type III en duplex au 3<sup>ème</sup> étage situé 1, rue du professeur Langevin à Epernay, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017, et ce, moyennant la somme de 560 € T.T.C. par mois.

20°) Le 29 septembre, 3, et 6 octobre 2016 de mettre gracieusement à la disposition de :

- l'Association le Réveil d'Epernay, la salle de motricité et son matériel de gymnastique, de l'école maternelle CRAYERE, les mercredis de 13 H 30 à 17 H 30, pour l'année scolaire 2016-2017.

- l'association Valença Danse d'Epernay, le gymnase de l'école élémentaire Jean-Jaurès, du 4 octobre 2016 au 8 juillet 2017, les mardis de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

- l'Amicale des Parents d'Elèves, une salle du groupe scolaire CRAYERE, du 10 octobre 2016 au 7 juillet 2017.

- l'Inspection de l'Education Nationale, 3 à 6 salles de classes de l'école élémentaire VIGNES BLANCHES, tous les mardis, pour l'année scolaire 2016-2017, à compter du 11 octobre 2016, de 16 H 00 à 19 H 00, et les mercredis 9 novembre 2016 et 25 janvier 2017, de 13 H 30 à 18 H 00 en période scolaire.

- Mme CHOQUET, une salle dans chaque école maternelle et élémentaire de la Ville, de 15 H 45 à 16 H 50 du 3 novembre 2016 au 7 juillet 2017, afin d'organiser l'atelier poterie.

- L'auto-entreprise « Les Plumes Récréatives », une salle dans chaque école maternelle et élémentaire de la Ville, de 15 H 45 à 16 H 50 du 3 novembre 2016 au 7 juillet 2017, afin d'organiser l'atelier écriture.

- Comité de quartier Nord Ouest, les sanitaires du satellite de restauration de l'école élémentaire Chaude Ruelle, le 11 novembre 2016 de 6 H 00 à 20 H 00, afin d'organiser une brocante.

21°) Le 6 octobre 2016, de confier à l'association Familles rurales Condrouillates, les animations en atelier céramique, à la Maison Pour Tous, du 7 octobre 2016 au 7 juillet 2017, le vendredi de 14 H 00 à 17 H 00, ainsi qu'une séance exceptionnelle le 21 octobre 2016, et ce, moyennant la somme de 40 € de l'heure.

22°) Le 13 octobre 2016, dans le cadre du temps fort des médiathèques « Cultivez vos sens », d'organiser en collaboration avec :

- l'association DISCO SOUP, une « Disco Soup », réalisation collective d'une recette anti gaspillage alimentaire, à la médiathèque Centre-ville, le 14 octobre 2016, et ce, moyennant la somme de 100 € T.T.C.

- Véronique POULAIN, une rencontre d'auteur le 26 novembre 2016, comprenant un temps d'échange à 16 H 00 à la médiathèque Centre-ville, suivi d'une rencontre dédicace à 18 H 00 à la librairie l'Apostrophe, et ce, moyennant la somme de 569 € net.

- Katty JACQUEMAIN « Coaching et Kinésiologie » deux ateliers de découverte de la kinésiologie, le 25 octobre 2016, à la médiathèque Centre-ville, et le 26 octobre 2016, à la médiathèque Daniel-Rondeau de 17 H 00 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 300 € T.T.C.

23°) Le 17 octobre 2016, de signer l'avenant n°1 relatif au lot n°4 du marché n°2016.02 concernant la réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments de la Ville et du C.C.A.S. d'Épernay avec l'entreprise TFN PROPLETE EST, et ce, moyennant une plus value estimée à 15 613,66 € T.T.C.

24°) Le 17 octobre 2016, de passer un avenant n°5 au marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement INEO RESEAUX EST et D.R.T.P., afin de procéder à la modification des quantités prévues dans la décomposition du prix global et forfaitaire relative à la prestation E2, en raison de l'évolution du volume des installations d'éclairage public de la collectivité. Le montant de cet avenant représente une moins-value de 3 224,40 € T.T.C.

25°) Le 18 octobre 2016, de souscrire les services de la société CAP INFORMATIQUE pour la maintenance des trois systèmes WIFI dans les jardins de l'Hôtel de Ville, la place Hugues- Plomb et la Maison de la Vie Associative, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour une durée d'un an, et ce, moyennant la somme de 2 915 € H.T.

26°) Le 24 octobre 2016, de passer l'avenant n°1 relatif au lot n° 1,3, et 4 des marchés séparés pour la création d'un site de restauration pour la maternelle Horticulture, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : « Démolition – maçonnerie » entreprise BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 1 140,00 € T.T.C.

- Lot n°3 : « Menuiseries intérieures » entreprise CARI MENUISERIE, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 5 205,54 € T.T.C.

- Lot n°4 : « Electricité » SAS VERTELEC, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 1 891,20 € T.T.C.

27°) Le 24 octobre 2016, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 287,40 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'une borne sise rue du Paulmier, endommagée suite à un accident de la circulation, le 23 décembre 2015.

28°) Le 27 octobre 2016, de solliciter un soutien financier au FEDER pour la requalification du centre commercial de Bernon à hauteur de 36,43 % du montant total hors taxe des coûts soit 186 800 €.

29°) Le 27 octobre 2016, de solliciter un soutien financier auprès du Département de la Marne pour la réfection de la toiture de l'église Notre Dame à hauteur de 12,72 % du montant total hors taxe des coûts soit 17 776,45 €.

30°) Le 28 octobre, et 2 novembre 2016, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires de l'année scolaire 2016-2017, de confier à :

- l'association « AXES », l'animation de l'atelier vidéo, à raison de 3 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 30 € par séance.

- l'association « Comité Départemental du jeu d'échecs de la Marne », l'animation de l'atelier échecs, à raison de 3 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 40 € par séance.

- l'association « Epernay GRS », l'animation de l'atelier GRS, à raison de 4 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 22,87 € de l'heure pour les animateurs diplômés et 14,96 € de l'heure pour les animateurs non diplômés.

- l'association « Le Réveil d'Epernay », l'animation de l'atelier gymnastique, à raison de 3 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 22,87 € de l'heure pour les animateurs diplômés et 14,96 € de l'heure pour les animateurs non diplômés.

- l'association « Rugby Epernay Champagne », l'animation de l'atelier rugby, à raison de 4 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 22,87 € de l'heure pour les animateurs diplômés et 14,96 € de l'heure pour les animateurs non diplômés.

- l'association « Racing Club Epernay Handball », l'animation de l'atelier handball, à raison de 3 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 22,87 € de l'heure pour les animateurs diplômés et 14,96 € de l'heure pour les animateurs non diplômés.

- l'association « Racing Club Epernay Volley Ball », l'animation de l'atelier volley-ball, à raison de 4 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 22,87 € de l'heure pour les animateurs diplômés et 14,96 € de l'heure pour les animateurs non diplômés.

- l'association « Télé Centre Bernon », l'animation de l'atelier vidéo, à raison de 2 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, à compter du 3 novembre 2016, et ce, moyennant la somme de 3 200 €.

31°) Le 31 octobre 2016, de consentir à Madame Maryse DRUART PAZDEJ une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type V sis 40, rue Jean-Jacques Rousseau à Epernay, du 5 novembre 2016 au 4 novembre 2017, et ce, moyennant la somme de 522,29 euros par mois.

32°) Le 31 octobre 2016, de consentir à M. FRANCK LHUAIRE une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type IV sis 1, boulevard du cubry à Epernay, du 5 novembre 2016 au 4 novembre 2017, et ce, moyennant la somme de 490,27 euros par mois.

33°) Les 19, 27, 29 septembre, 3, 6, 11, 17, 19, 24, 28 octobre, 2, et 4 novembre 2016 de mettre :

- la salle n°2 de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- l'Association « Kaléidoscope d'Epernay », les samedis de 10 H 00 à 12 H 00 et les lundis de 17 H 30 à 19 H 30, du 29 septembre 2016 au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 26 euros.



- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'Association Mycologique d'Epernay, l'espace jeune, le 7 octobre de 14 H 00 à 18 H 30, et les 8 et 9 octobre 2016 de 9 H 00 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 90 €.

- Sparnamusic, (la salle moyenne et les loges) de 8 H 30 à 21 H 30, et ce, moyennant la somme de 200 €.

- L'Accordéon du cœur, la grande salle et la cuisine, le 20 octobre 2016, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- le Cochonnet sparnacien, la salle moyenne, le 23 octobre 2016, de 10 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 430 €.

- l'ASAE, (la grande salle et la cuisine), le 30 octobre 2016, de 9 H 30 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- l'OGEC Epernay, la grande salle, les loges et le hall, le 4 novembre 2016, de 14 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association Pickels Country, la grande salle et la cuisine, le 1<sup>er</sup> octobre 2016, de 9 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 275 €.

- l'UNAFAM, l'espace jeune, le 25 octobre 2016, de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 70 €.

- l'Association C.E.P.A.G.E., l'espace jeune, le 18 octobre 2016, de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 70 €.

- l'PUL-CGT, la grande salle, le 22 et 23 novembre 2016 à 7 H 30 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 350 €.

- le comité de quartier « La Rénovation », l'espace Jeunes, le 20 novembre 2016, de 9 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.

- Danse Passion 51, la grande salle et la cuisine, le 20 novembre 2016, de 9 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- l'Accordéon Club, l'espace jeune, le 19 novembre 2016, de 10 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.

- Hommes Grenouilles Champagne Epernay, le 25 novembre 2016, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Comité de quartier Lemaire-Crayère, la salle moyenne, le 27 novembre 2016 de 11 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 430 €.

- l'ABL, l'espace jeunes, le 4 novembre 2016, de 9 H 00 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.

- Sporting Club des Portugais d'Epernay, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 5 novembre 2016 de 8 H 00 à 5 H 00, et ce, moyennant la somme de 495 €.

- l'Union Locale Force Ouvrière, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 10 novembre 2016 de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 675 €.

- Moto Club d'Epernay, le foyer, le 11 novembre 2016 de 7 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 120 €.

- le Comité de quartier la Goësse, la grande salle, le 13 novembre 2016, de 9 H 00 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 100 €.

- le CE de Moët & Chandon, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 17 novembre 2016, de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 095 €.

- l'ASPTT, la grande salle et la cuisine, le 19 novembre 2016, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 19 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 375 €.

- la S.G.V, la salle moyenne, des loges et la cuisine le 19 octobre 2016, de 14 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 375 €.

- Epernay GRS, la salle moyenne, de 9 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 340 €.

- l'ADT MARNE, la grande salle et le foyer, le 30 novembre 2016, de 8 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le CE de Moët & Chandon, la grande salle, le 3 décembre 2016, de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 730 €.

- SMURFIT KAPPA, la grande salle, le foyer et l'espace jeune, le 17 décembre 2016, de 8 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 265 €.
- Ping-Pong d'Épernay, l'espace jeune, le 12 novembre 2016, de 16 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.
- le Foyer Ste Chrétienne, la salle moyenne, le 13 décembre 2016, de 9 H 00 à 1 H 00, et ce, à titre gracieux.
- le CE Perrier-Jouët, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 14 décembre 2016, de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 095 €.
- Tina et Compagnie, l'espace jeunes, le 2 décembre 2016, de 9 H 00 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.
- l'Amicale des Employés de la Ville d'Épernay, la salle moyenne et le foyer, le 4 décembre 2016, de 9 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.
- A.P.A.C.H.E, la grande salle, le 7 décembre 2016, de 10 H 30 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 410 €.

- la salle multimédia de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- l'AEFTI, le 20 septembre 2016 de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- M. DENOUVILLIEZ, du 7 octobre à 17 H 45 au 10 octobre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- M. GERMANN, du 30 septembre à 17 H 45 au 3 octobre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- M. GAUTHIER, du 14 octobre à 17 H 45 au 17 octobre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme KRUSZINSKI, du 4 novembre à 17 H 45 au 7 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- « Les Amis de la Nature », du 18 novembre à 17 H 45 au 21 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- Mme GUILLOU, du 11 novembre à 17 H 45 au 14 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme LETICHE, du 25 novembre à 17 H 45 au 28 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

- les salles de l'espace Bernon Animation, à la disposition de :

- Pôle Social Départemental de la croix rouge, la salle 1, le lundi de 13 H 30 à 16 H 00, hors vacances scolaires du 3 octobre 2016 au 3 juillet 2017, et ce, à titre gracieux.
- l'association culturelle et culturelle d'Épernay, la grande salle, du 9 octobre 2016 au 2 juillet 2017, et ce, à titre gracieux.
- l'association Arts et compagnie, la salle de danse, le lundi de 18 H 30 à 20 H 15, du 17 octobre 2016 au 31 décembre 2016, et ce, à titre gracieux.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- le comité de quartier des Roses Blanches, du 4 novembre 2016 à 18 H 00 au 7 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 355 €.
- M. CORNEILLE, du 28 octobre à 18 H 00 au 31 octobre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €.

- l'AEFTI, les mardis et vendredis de 9 H 00 à 12 H 00, entre le 21 octobre 2016 et le 30 juin 2017, aux dates suivantes :

21 et 25 octobre 2016, 18 et 22 novembre 2016, 9 et 20 décembre 2016, 17 et 27 janvier 2017, 14 et 24 février 2017, 14 et 24 mars 2017, 11 et 21 avril 2017, 16 et 26 mai 2017, 13 et 23 juin 2017, et ce, à titre gracieux.

- la Régie Sparnacienne, le 2 novembre 2016 de 14 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Graines de citoyenneté », le 31 octobre 2016 de 9 H 30 à minuit, et ce, moyennant la somme de 146 €.

- l'association « Un travail pour tous », du 25 novembre 2016 à 18 H 00 au 28 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- l'association le Club de Prévention, le 9 novembre 2016 de 13 H 30 à 18 H 00, et ce à titre gracieux.

- L'association RE-TRAVAILLER, les 2, 9, 10, 15, 16, 17, 21, 22, 24, 28, 29 et 30 novembre 2016, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11 et 13 janvier 2017, et le bureau les 4, 8, 25 novembre 2016, de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 555,50 €.

- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- Mme CORDIER, du 4 novembre 2016 à 17 H 00 au 7 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme ZALO, du 25 novembre 2016 à 17 H 00 au 28 novembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- la cuisine et la salle de restauration de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

- Club de Prévention, le 13 octobre 2016, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- l'association « Espace Yogas », du 27 mai à 17 H 00 au 30 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme MATIAS DA SILVA, du 3 juin à 17 H 00 au 6 juin 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

34°) Les 19, 29 septembre, 3, 13 octobre 2016, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2793, 2840 à 2847, 2851 à 2855, 2880 à 2884 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
La Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 15 novembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à partir du rapport 3d, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette AGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 3c, Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Hélène DEVILLIERS, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Christine MAZY.

**Etait absent et non représenté** : M. Dominique KLEIN.

### **Délibération n° 16-2988**

#### **9- VOEU « MA COMMUNE SANS MIGRANTS » PRESENTE PAR LE GROUPE EPERNAY BLEU MARINE**

Selon les dispositions du règlement intérieur, le groupe Epernay Bleu Marine propose l'adoption, sous forme de vœu, de la charte « Ma commune sans migrants » dont le texte est annexé.

Monsieur le Maire a mis au vote cette charte.

- 1 – Pour le rejet de cette charte : 32 voix
- 2 – Contre le rejet de cette charte : 2 voix.

La charte est rejetée par le Conseil municipal à la majorité des membres.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.11.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.